

Le Centre Michel de l'Hospital présente



Colloque

La responsabilité sanitaire et sociale

Sous la direction de
C-A. Dubreuil, F. Faberon-Tourette, C. Marliac

Mardi 3 décembre 2013
8 heures 30

Amphithéâtre Trudaine
École de Droit
41, bd François-Mitterrand
63000 Clermont-Fd



Mardi 3 décembre 2013

La responsabilité sanitaire et sociale

Propos introductifs (8h30-9h00) :

Dominique TURPIN, Professeur à l'Université d'Auvergne, Président honoraire de l'Université d'Auvergne, Doyen honoraire de l'École de Droit

Matinée :

La Responsabilité sanitaire et sociale, à la croisée des fondements

1° La faute : entre constance et évolutions - 9h00-10h10

Sous la présidence de M. le Professeur H. Rihal

La faute et la loi du 4 mars 2002 en matière de responsabilité des établissements publics de santé

D. Truchet, Professeur à l'Université Paris II

La responsabilité pour faute des établissements sociaux et médico-sociaux

É. Alfandari, Professeur émérite de l'Université Paris-Dauphine et
F. Faberon-Tourette, Maître de conférences à l'Université d'Auvergne,
Centre Michel de l'Hospital

S. Deleau, Responsable de la mission veille-alerte-inspections-contrôles
à l'ARS d'Auvergne

P. Guibert, Chargé de mission, affaires juridiques et contentieuses, ARS
d'Auvergne

PAUSE

2° Quel(s) fondement(s) pour la responsabilité sans faute ?

10h30-12h30 *Sous la direction de M. le Professeur D. Truchet*

Quelle place et quel(s) fondement(s) pour la responsabilité sans faute des établissements publics de santé ?

H. Rihal, Professeur à l'Université d'Angers

C. Lantero, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand

Vers de nouveaux fondements de la responsabilité sans faute en matière sociale et médico-sociale ?

Claire Marliac, Maître de conférences à l'Université d'Auvergne, Centre Michel de l'Hospital

S. Defix, Professeur associé à l'Université d'Auvergne, Centre Michel de l'Hospital

Débats jusqu'à 12h30

Après-Midi :

Les modalités de l'indemnisation

Sous la présidence de M. le Professeur E. Alfandari

1° Les acteurs de l'indemnisation - 14h00-14h20

L'indemnisation des conséquences dommageables des activités médicales à l'hôpital public : de la responsabilité à la solidarité

Ch. Bourgeonier, Maître de conférences à l'Université d'Auvergne, Centre Michel de l'Hospital

2° Faut-il dépasser la responsabilité en matière sanitaire et sociale ? 14h20-16h10

Quelle place pour la solidarité nationale ?

F. Alexis, Maître de conférences, Paris II

PAUSE

Quelle place pour l'assurance ?

Ph. Delemarre, Chargé de Cours à l'Université d'Auvergne
Monsieur le Directeur juridique d'AG2R

Débats

SYNTHESE :

C-A. Dubreuil, Professeur à l'Université d'Auvergne, Centre Michel de l'Hospital

Contact

Centre Michel de l'Hospital
École de Droit
Université d'Auvergne

recherche.cmh@udamail.fr